



Center for International Media Ethics CIME

CIME FORUM 2009

*Journalisme électoral :
Le rôle du reportage éthique dans le processus de démocratisation en Afrique.*

Cotonou, Bénin
Février 2009

Le rôle du journaliste africain dans la démocratie.

Esther Tola (Bénin)

BBC

Je commencerai tout d'abord par dire que si le journaliste africain se rendait compte du rôle énorme qu'il joue dans la démocratie, il viendrait à en être surpris puis effrayé. Effrayé parce que ce rôle est si grand qu'il se demanderait s'il pourrait le tenir. Eh bien oui, je pense que le journaliste africain peut tenir ce rôle et aider à préserver la paix dans son pays. Et ceci de façon toute simple.

J'ai décidé d'aborder ce sujet en deux volets. Le premier porte sur la manière pour le journaliste de se protéger lorsqu'il se trouve sur le terrain, et le second sur la façon dont on peut éviter de « mettre le feu aux poudres » tout en rapportant des informations pendant la période électorale.

Se protéger sur le terrain

Lors d'une formation sur le journalisme d'investigation avec des collègues, nous avons reçu des consignes sur la façon de mener nos enquêtes sans nous exposer. Ces consignes sont applicables à la situation sur le terrain en période d'élection. Nous vivons dans un pays relativement calme, mais des incidents peuvent arriver. Le journaliste doit bien sûr chercher les informations les plus fraîches et les plus intéressantes, mais bien observer l'environnement dans lequel il évolue. Il ne faut pas, sous prétexte qu'on a un scoop sous la main, aller s'offrir à des jets de pierre ou bien pire dans certains cas. Il faut savoir évaluer les risques et toujours prévoir une porte de sortie.

Une fois, avec une collègue pendant les élections, nous étions sur le terrain, nous suivions le Président de la Commission Electorale. Et beaucoup de votants étaient mécontents et ont commencé à exprimer leur colère contre le Président de la CENA. Ma collègue et moi avons immédiatement senti que les choses allaient tourner au vinaigre, alors nous avons fait en sorte d'avancer lentement vers la sortie et de nous éloigner avec la voiture. Sage décision car quelques minutes après, des briques étaient lancées contre la voiture du Président de la CENA et contre une de nos voitures. Et dans ce genre de situation, les gens ont tendance à agir à l'aveuglette sans se soucier de qui ils pourraient blesser au passage dans leurs actes.

Apporter des informations de façon neutre et éviter de mettre le feu aux poudres

Toute période électorale, et surtout en Afrique, est très sensible. Les esprits sont généralement surchauffés, il n'est nullement besoin d'aggraver les choses par des insinuations ou tout autre type de déclaration insidieuse. Couvrir les élections, c'est dire ce qui se passe de façon concrète, apporter les informations les plus claires et avérées. Car une seule phrase de travers, une seule déduction mal placée pourrait causer un désastre. On pense à « l'électeur pris en flagrant délit de tricherie ». Il faut savoir rendre l'information en évitant d'y ajouter des informations qui ne sont pas nécessaires, et ne feront que provoquer des mauvaises réactions (caractère ethnique, appartenance au parti, etc..).

N'oublions pas les désastres qu'ont causé de nombreux radios, télévisions et journaux en délivrant les informations de la mauvaise manière. Nous avons plus que nous le pensons un rôle potentiel de pacificateur. Quand nous apportons une information, c'est pour qu'elle serve à changer les choses de façon positive, pour aider les populations et non pour les détruire. C'est pourquoi, un journaliste n'a absolument pas le droit de faire transparaître ses convictions politiques dans son travail. C'est absolument proscrit. On peut prendre l'exemple des présentatrices françaises qui sont écartées du journal parce qu'elles sont liées à des hommes politiques. C'est afin d'avoir le maximum de neutralité. C'est vital pour l'équilibre et la stabilité.

Pour la population, le journaliste est l'une des personnes dont elle doit pouvoir être sûre. Car c'est le journaliste qui apporte l'information, et au cours d'un journal télévisé ou dans un article, celui qui reçoit

l'information la considère comme un fait vérifié et tout à fait exact. D'où le caractère désastreux d'une politique du parti pris par un journaliste.

Le journaliste a tout à fait le droit de dénoncer des faits dont la portée est négative. C'est même son devoir. Mais il faut le faire dans les normes en tenant compte du fait que tout le monde n'est pas à mettre dans le même panier et qu'il faut rendre l'information la plus neutre possible afin que tous la reçoivent de la même manière.

Conclusion

Le journaliste a une tâche difficile à effectuer : donner l'information tout en respectant l'éthique et en faisant preuve de la plus grande neutralité. Ce n'est pas toujours facile, mais c'est justement cette difficulté qui rend notre métier si beau et passionnant. Alors il faut garder à l'esprit que nous pouvons changer beaucoup de choses en y mettant du nôtre ; pour des informations exactes et données dans le respect le plus strict des règles liées au journalisme.

Internet comme source d'information dans un reportage éthique en période électorale.

Hermès Gbaguidi (Bénin)

LC2

Internet constitue de nos jours une véritable mine d'informations. Nombre de personnes choisissent aujourd'hui Internet pour s'informer ; en France, pour choisir cet exemple-là, 80% de la population s'informe à partir du net. Internet est ainsi un moyen d'information pour le grand public, mais il constitue également une source d'informations pour le professionnel des médias. Dans l'exercice de sa profession, le journaliste est souvent conduit à exploiter cette mine d'informations. Seulement, l'utilisation des informations recueillies sur le net nécessite quelques précautions.

Fonctionnement et réglementation d'Internet

Internet fonctionne comme une association de serveurs dispersés dans le monde et hébergeant des informations accessibles à partir de plusieurs points du globe. Il n'existe donc pas de limites géographiques pour la toile et du coup la réglementation de l'outil pose quelques problèmes. Quelle loi doit-on appliquer si un internaute béninois publie, à partir du Bénin, de fausses informations sur un serveur français, américain ou russe ? Existe-t-il une autorité de régulation pour Internet ? Qui peut ou qui doit publier quoi sur le net ?

Autant d'interrogations, dont l'absence de réponses claires et sûres impose au journaliste un certain nombre de mesures avant toute exploitation d'informations recueillies sur le net. Du fait de la multiplicité des auteurs des articles publiés, leur qualité n'est pas toujours fiable, ce qui oblige le journaliste à plus de prudence. Il faut nécessairement recouper autant que possible les infos retrouvées sur le net avant leur éventuelle exploitation.

En matière électorale, l'utilisation des informations reçues via le net est encore plus sensible. Qui dit élection, dit forces politiques engagées dans la course électorale. Vu l'anonymat offert par Internet, certains acteurs engagés dans des élections publient au gré de leurs intérêts des informations parfois erronées.

Des statistiques et autres résultats de sondages sont publiés parfois uniquement pour servir des causes politiques. Il arrive que des chiffres contradictoires circulent sur le net, et le journaliste doit faire attention pour ne pas amplifier les positions erronées de certains courants politiques.

Comment utiliser au mieux le Net comme source d'information ?

- Faire attention aux sites collaboratifs ;
- Prioriser les sites des agences de presse et ceux des médias bien connus ;
- Recouper au maximum les infos des sites douteux et utiliser le plus possible le conditionnel ;
- Faire attention à la publication des sondages reçus par le net : accorder la priorité aux sites des instituts spécialisés.

L'auto-régulation dans le processus électoral.

Christophe Assogba (Bénin)

L'Évènement Précis

Introduction

La presse africaine a connu ces quinze dernières années un développement spectaculaire. En effet, ce développement des médias résulte de la liberté de presse et d'association, qui elle résulte de la démocratie retrouvée à partir de 1990 dans nombreux pays du continent. Sur l'ensemble du continent, l'importance des médias s'est accrue. Au Bénin tout comme dans nombreux pays de la sous-région (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Cameroun, Nigeria, Ghana, etc..), on compte des dizaines sur des dizaines de quotidiens et périodiques côtoyant de nombreuses stations de radios et de télévisions. Au Bénin, par exemple, le dernier recensement fait par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la communication (HAAC), première instance de régulation en Afrique de l'Ouest, fait état d'une cinquantaine de quotidiens à périodicité irrégulière et à existence éphémère. En effet, le rapide développement de la presse africaine s'est opéré en relation avec les différents processus électoraux. Souvent aussi dans les Etats de la sous-région, une élection est toujours accompagnée de la naissance de journaux. Autrement dit, c'est souvent à la veille des élections que les journaux naissent et certains disparaissent aussitôt les élections terminées. Ces journaux sont créés pour servir les intérêts de tels ou tels candidats ou de tels ou tels partis politiques engagés dans la bataille électorale. Lors de la présidentielle de 2006 au Bénin, de nombreux journaux ont vu le jour. Ceux-ci ont soutenu à leur manière les hommes politiques ou partis politiques en lice pour la conquête du pouvoir. Cette situation n'est pas du tout propre au Bénin. C'est aussi le cas en Côte d'Ivoire où au plus fort de la crise ivoirienne, les différents protagonistes avaient des journaux sous leur coupe et il était parfois interdit à des journalistes ou tel organe de presse de couvrir une manifestation politique. De nombreux journalistes qui semblent appartenir à un bord politique autre que celui qui organise la manifestation politique, étaient souvent traités de rebelle et certains étaient systématiquement vidés de la salle. L'accroissement rapide des organes de presse dans nos différents pays a ouvert la voie à de nombreuses dérives dans le traitement de l'information. D'où la mise en place d'instances d'autorégulation dans de nombreux pays africains au sud du Sahara pour permettre aux animateurs de la presse eux-mêmes de contrôler et sanctionner les éventuelles atteintes à la déontologie.

Les instances d'autorégulation : objectifs

La Côte d'Ivoire a été, en 1995, le premier pays en Afrique francophone à mettre en place une instance d'autorégulation. Il s'agit de l'Observatoire ivoirien de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie (OLPED). Au Bénin, il existe l'Observatoire de la déontologie et de l'éthique dans les médias (ODEM). Créé en Octobre 1998, l'Odem est un tribunal particulier des pairs qui a pour objet de faire respecter les règles d'éthique et de déontologie dans la pratique du métier de journalisme et de promouvoir la liberté de la presse. L'Odem a démarré ses activités le 3 mai 1999, en tant que membre du Réseau des Instances Africaines d'Autorégulation des Médias (RIAAM). En général, les instances de d'autorégulation en Afrique visent presque toujours les mêmes objectifs qui sont les suivants :

- faire observer les règles de déontologie et l'éthique dans les médias ;
- protéger le droit du public à une information libre, complète, honnête et exacte ;
- défendre la liberté de presse ;
- veiller à la sécurité des journalistes dans l'exercice de leur fonction et garantir leur droit d'enquêter librement sur tous les faits concernant la vie publique ;
- encourager les journalistes et les organes de presse qui font preuve de professionnalisme ;
- mener des recherches et des réflexions sur l'évolution des médias.

Comme l'a souligné Thierry Perret : « La vocation fondamentale de l'autorégulation est d'aider et inciter les médias à remplir leur mission, dans le respect des règles éthiques et déontologiques reconnues par consensus par la profession ». Les instances d'autorégulation dans nos différents Etats ont été calquées presque sur le même modèle. Ces instances fonctionnent avec des Codes d'éthique et de déontologie.

Pouvoir et moyens d'action

Les instances d'autorégulation à quelques différences près ont un pouvoir coercitif et économique mais pas répressif. En ce qui concerne l'Odem, son pouvoir coercitif consiste à épingle les organes de presse qui prennent des libertés face aux règles d'éthique et de déontologie. Quant au pouvoir économique, un organe de presse condamné un nombre de fois par l'Odem pour manquement aux règles de la profession ne bénéficie plus de l'aide de l'Etat à la presse privée, car l'Odem fait partie des organisations des professionnels des médias qui distribue cette aide sous les auspices de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC).

Pour faire respecter les règles d'éthique et de déontologie, l'Odem agit souvent par des communiqués publiés dans la presse écrite surtout, presque jamais à la radio et à la télévision. En période électorale, l'Odem organise sur financement d'organisations partenaires un suivi des élections. Cette activité consiste souvent à recenser les défaillances en terme de règles d'éthiques et de déontologie dans les médias au cours du processus électoral. Pour cela l'Odem recrute des journalistes pigistes pour aider à recenser. A la fin du processus, l'Odem publie un rapport sur le respect de la déontologie par les médias lors de l'élection concernée. En général, la moisson est catastrophique : presque tous les articles du Code de déontologie sont habituellement violés pendant la période électorale. L'article 6 du Code relatif à la diffamation est le plus souvent violé par les journalistes, suivi de l'article 2 concernant la vérification des informations avant publication. Selon le rapport de l'Odem sur le suivi de l'élection présidentielle de 2006, l'article 6 a été violé 58 fois en deux mois dans les organes de presse observés. Dans les autres pays, les instances d'autorégulation se sont inspirées de l'exemple béninois en matière de suivi des élections. Il faut souligner que les résultats du suivi des élections par l'Odem ne changent en rien le comportement des journalistes et des médias, puisque les mêmes violations du code reviennent à chaque nouvelle élection. Quelles stratégies ou quels dispositifs faut-il mettre en œuvre ? Le fait que l'Odem ne fait pas de répression accentue les cas de manquement au Code.

L'apogée de l'Odem au Bénin

Pendant les premières années de son existence, l'Odem a connu des heures de gloire. Au début, les journalistes craignaient d'être épinglés par l'Odem. Personne ne voulait voir citer son nom dans un communiqué de l'Odem. Mais depuis quelques temps, l'Odem semble avoir atteint son apogée, au point où il ne dit plus rien à certains journalistes. De plus en plus, les organes de presse cessent de publier les communiqués de l'Odem dans leurs colonnes. Heureusement, avec le développement de l'Internet, les communiqués de l'Odem sont diffusés en ligne sur différents sites et forums de discussion, ce qui permet à de nombreux journalistes et internautes d'avoir accès au contenu. Les communiqués de l'Odem semblent galvaudés aux yeux de nombreux confrères. De plus en plus, on constate que les journalistes ont tendance à se concocter leur propre déontologie et éthique alors que les règles professionnelles doivent s'imposer à

tous. Cette tendance s'observe surtout en période électorale. L'anecdote suivante prouve à quel point les règles d'éthique et de déontologie, ainsi que l'Odem, ne représentent plus grand-chose pour les professionnels des médias:

Un quotidien a publié en octobre 2008 un article sur le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Reforme foncière et de la Lutte contre l'érosion côtière. Le ministère estimant des contre-vérités dans l'article a adressé un droit de réponse en bonne et due forme comme exigent les règles de la profession à l'organe. A la réception du droit de réponse, le Directeur général du journal, après ouverture de l'enveloppe et constatant que c'était un droit de réponse, a dit à celui qui était chargé de transmettre la correspondance du ministère : « si vous voulez que votre droit de réponse passe dans le journal, il faut payer 200.000 FCFA ». Il ajoute : « Il y a longtemps qu'on en a fini avec votre affaire de déontologie et d'éthique, votre affaire d'Odem, là... ». Cette déclaration du responsable d'organe de presse est profonde. C'est la preuve que l'éthique ne lui représente et ne lui dit absolument rien, et qu'il est prêt à publier n'importe quoi pourvu qu'il ait de l'argent frais. L'Odem semble avoir perdu toute légitimité devant les journalistes qui s'en moquent pas mal. Ce constat n'est pas spécifique au Bénin. Il semble que c'est pareil en Côte d'Ivoire où la déformation de l'information est monnaie courante dans la presse ivoirienne au mépris des règles d'éthique et de déontologie et de l'instance d'autorégulation.

Conclusion

Que faut-il alors faire ? A l'allure où vont les choses, il y a lieu et urgence de redorer le blazon de l'Odem et par ricochet celui des médias en général. Ainsi, pour que les avis-verdicts de l'Odem ne « soient pas de simples sanctions symboliques non coercitives », l'instance d'autorégulation ne doit plus se contenter de blâmes qui n'ont souvent aucun effet dissuasif, mais doivent être en mesure de saisir les autorités compétentes si une faute d'un confrère s'avérait. Il faut aussi que les membres de l'Odem aient plus de moyens pour faire le travail, afin de se consacrer entièrement à la surveillance des médias. Il faut que le suivi des médias en période électorale ne dépende pas d'un financement extérieur qui tarde parfois à arriver.

Le rôle social du journaliste.

Olga Kokodé (Bénin)

Golfe TV

Le journaliste a-t-il un rôle social ?

Le journaliste a, dans les démocraties, dans la société, un rôle absolument fondamental. Il a pour mission de collecter, traiter, analyser et diffuser l'information afin d'éclairer le citoyen sur le déroulement de la vie publique. Ce rôle en lui-même détermine l'importance sociale du journaliste. Et c'est justement cette importance qui lui confère un rôle social de grande importance.

Le rôle du journaliste est aussi de donner des informations sur les rapports sociaux, de rendre accessibles des connaissances, de préciser les comportements valorisés, les conduites inculquées dès l'enfance et collectivement acceptées. Il doit aussi jouer un rôle crucial dans la transmission des rôles sexués et des stéréotypes, des normes et des valeurs, des prescriptions et interdits, des réseaux de communication propres à chaque groupe social. Ce rôle social fait donc apparaître le journaliste comme l'un des garants de la stabilité sociale. Les journalistes sont à la fois les sources de production de l'information dans la mesure où ils suscitent parfois la création d'événements, et qu'ils sont surtout les moyens de diffusion de l'information c'est à dire des relais sociaux exerçant une influence sur les rapports entre les hommes et les femmes dans les sphères privées et publique.

Ce rôle est si important que la presse est considérée comme le quatrième pouvoir au Bénin et ailleurs dans le monde. Une information mal gérée, un parti pris trop poussé, des maux trop violents suffisent de la part des journalistes pour mettre le feu à des pays, des communautés. L'exemple des tutsis et hutu via la radio *Mille collines* en est un exemple notable. Des milliers et milliers de vies arrachées, bouleversées : c'est vite arrivé si le journaliste minimise ou abuse de son rôle social. Des élections mal relayées, des informations mal équilibrées, des enquêtes peu approfondies, pour ne citer que quelque cas, sont des erreurs qui entachent facilement la réputation d'un journaliste, et peuvent même en faire un bourreau.

Jusqu'où peut-il aller dans ce rôle ? (Pas un donneur de leçon, mais un éveilleur de conscience)

Certes, le rôle social du journaliste est d'importance pour la stabilité sociale, mais il ne doit pas se prendre pour un petit Dieu. Il n'est ni un donneur de leçons, mais un agent de sensibilisation qui pourrait au mieux contribuer à éveiller la conscience sociale. En période d'élections par exemple, il doit veiller à l'équilibre de l'information. S'il juge une information trop sensible et nuisible pour la stabilité sociale, le journaliste peut auto censurer cette information.

Il arrive que, travaillant pour un promoteur privé, il est difficile pour le journaliste de rester dans la droite ligne. Souvent tiraillé entre les exigences du boss qui veut satisfaire un partenaire, un investisseur et même un ami ou sa propre conscience professionnel, le journaliste doit souvent faire appel à sa force de caractère et au respect de la déontologie, au risque de devoir démissionner. Ce n'est alors pas simple de savoir quel est le bon choix, surtout en Afrique où le journaliste gagne déjà très mal sa vie. Mais avec un peu de courage, tout est possible.

Comment faire briller ce rôle qui fait la noblesse du métier de journaliste ?

Le journaliste ne doit jamais perdre de vue l'importance de son rôle social. Il doit, afin que l'information soit la plus objective possible, pouvoir exercer sa profession de manière libre et indépendante. Mais au cas où il est pris dans un étau, et pas très libre de faire son boulot comme il le faut, le journaliste est appelé à se dire la vérité en face et arrêter de se mentir. En prenant conscience de sa situation, il pourra facilement contourner les difficultés.

Supposons que le journaliste se trouve en possession d'une information totalement censurée par son patron pour une raison ou une autre (ce qui n'est pas légal). S'il ne peut pas réagir, ou démissionner, le journaliste peut faire publier cette information par un autre collègue, l'important étant d'informer la société. C'est là que les réseaux de journalistes peuvent s'avérer très utiles.

Responsabilité par rapport au travail que nous faisons, distance par rapport aux images reçues de l'étranger, afin de ne pas véhiculer les idées qui ne sont pas les nôtres, sont autant d'aspects à garder à l'esprit. Et en se qui concerne la question du genre sans préjudice de la liberté d'expression, les médias sont invités à promouvoir des images de la femme qui soient justes, diversifiées et non stéréotypées ; à adopter une déontologie condamnant la violence, l'humiliation de la femme et la pornographie. Ainsi les médias ne sont que les caisses de résonance des schèmes sociaux reconnus et valorisés par l'ensemble de la communauté, que la société projette et qui sont diffusées à travers les images médiatiques. Autrement dit, il ne s'agit pas de renier l'identité féminine ou l'identité masculine, mais de relever ce qui peut contribuer à l'épanouissement de l'un ou de l'autre moitié de la réalité sociale.

L'éthique professionnelle des journalistes

Les questions d'éthique constituent l'un des grands problèmes actuels dans les différents domaines de l'activité humaine. Il n'est pas étonnant qu'en ce qui concerne les moyens de communication sociales, ces questions se posent d'une manière d'autant plus nette et plus forte. Différentes organisations internationales

et régionales de journalistes professionnels ont eu, depuis 1978, plusieurs rencontres consultatives ; notamment sous les auspices de l'UNESCO, concernant une série de principes d'éthique professionnelle des journalistes présentés en dix points.

Préambule

Ces organisations ont demandé à l'Union catholique internationale de la presse (UCIP) de s'associer à ce travail en leur faisant part de ses réflexions, remarques et propositions. Le présent document, approuvé le 1er juin 1988 à Boston (États-Unis d'Amérique), exprime la position de l'UCIP, en l'état actuel de la réflexion engagée. Il pourra servir de base à la poursuite de cette réflexion et à l'élaboration d'un document définissant l'éthique du journalisme telle que la conçoit l'UCIP. Cette éthique, fondement de communication, concerne non seulement le journaliste lui-même mais aussi tous ceux qui, dans l'entreprise de presse et dans la société, sont impliqués dans l'élaboration, le traitement et la diffusion de l'information.

1. Le droit du peuple à une information véridique

Le droit à l'information et à la communication est un droit fondamental de chaque personne, de chaque communauté et de chaque peuple. Ce droit implique le fait de recevoir une information objective, précise, complète et transparente sur la réalité et de s'exprimer librement par l'intermédiaire des divers moyens de communication.

2. L'engagement du journaliste au respect de l'objectivité

La tâche primordiale du journaliste est de respecter et de promouvoir le droit de chaque personne et de chaque peuple à une information objective. Cette objectivité nécessite, autant que possible, l'utilisation de diverses sources d'information; elle requiert la vérification des faits et la description du contexte dans lequel ils s'inscrivent.

3. La responsabilité sociale du journaliste

L'information est un bien social et non un simple produit. Les journalistes, chacun à sa place, sont responsables de l'information qu'ils transmettent, tant vis à vis de l'éditeur que du public.

4. L'intégrité professionnelle du journaliste

Le rôle social du journaliste exige de sa part un haut niveau d'intégrité. Il doit agir en toute sincérité et liberté et en accord avec sa conscience éclairée. Il doit donc s'abstenir de travailler à l'encontre de ses convictions et de révéler ses sources d'information. Il doit refuser toute forme de rémunération illicite, directe ou indirecte, et la promotion d'intérêts contraires au bien commun. Il doit résister aux pressions abusives de quelque pouvoir que ce soit.

5. Les journalistes et leur public

Les journalistes doivent favoriser l'accès du public à l'information et sa participation aux médias, cela incluant l'obligation de correction, de rectification et le droit de réponse. La contribution du public doit aboutir à une véritable communication et à l'établissement d'un dialogue.

6. Le respect de la vie privée et de la dignité de la personne

Le respect du droit des personnes à la vie privée et à la dignité exige du journaliste la protection des droits et de la réputation d'autrui et l'interdiction de la diffamation, de la calomnie, de l'injure, de l'offense et de l'insinuation malveillante.

7. Le respect de l'intérêt public

Le journaliste doit respecter la communauté nationale et ses institutions, conformément aux exigences du bien commun. Les autorités doivent, de leur côté, garantir le droit à la communication et à l'information, fondement d'une véritable opinion publique et d'une démocratie authentique.

8. Le respect de la personne, des droits de l'homme et de la diversité des cultures

Le journaliste défend la dignité de la personne humaine, les droits de l'homme, la liberté religieuse. Il respecte le caractère distinctif, la valeur et la dignité de chaque culture ainsi que le droit de chaque peuple à disposer de lui-même. Il refuse toute complicité devant les atteintes à la vie, aux droits des ethnies et à la survie des groupes humains. Il contribue au dialogue pour favoriser la paix, la justice, la détente, le désarmement et les relations internationales amicales.

9. La lutte contre les grands fléaux de notre temps

En raison de son engagement pour les valeurs universelles et pour le respect des droits de l'homme, le journaliste s'interdit toute complaisance à l'égard de toute forme de violence, de haine ou de discrimination. Il contribue dans toute la mesure de ses moyens à la lutte contre la pauvreté, la faim, la maladie, le racisme, l'apartheid, l'analphabétisme ainsi que contre les guerres d'agression, la course aux armements et l'oppression des régimes totalitaires et autoritaires. Il respecte chaque personne et chaque peuple, sans distinction de race, de sexe, de langue, de nationalité, de religion ou de convictions philosophiques.

10. Promotion d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication

Pour ce principe, nous renvoyons à la note étendue et détaillée sur "L'UCIP et le NOMIC" qui, après discussion, a été approuvée à l'unanimité à la séance de clôture de notre conseil, le 15 mars 1986 à Madrid. Ce texte déclarait notamment "(...) Dans la recherche d'un Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, l'UCIP affirme que celui-ci doit être en harmonie avec une conception de la personne, excluant tout les rapports de domination, pour arriver à un meilleur équilibre. Plaider pour une information libre veut aussi dire plaider pour une diversité et un pluralisme dans les médias" (...) L'UCIP est consciente que ce partage du savoir et de la vérité à travers un ordre mondial plus équilibré et plus juste, ne se fera pas sans risques et sans problèmes. Il sera nécessaire de procéder avec sagesse, savoir-faire, en connaissance de cause et de circonstances, mais aussi avec conviction et courage. Il ne sera pas possible de réaliser un nouvel ordre mondial par des actes de violence politique ou juridique (...)"

1er juin 1988, Boston, Etats-Unis d'Amérique

Réguler et autoréguler les médias pour mieux responsabiliser les journalistes en période électorale.

Franck Assah (Togo)

Media Foundation for West Africa MFWA

Agence panafricaine de presse PANAPRESS

Dans la plupart des pays africains, la période électorale constitue une période de grands enjeux. La presse, considérée comme le quatrième pouvoir, est très courtisée par les acteurs politiques qui saisissent ce canal pour véhiculer leurs messages et séduire les électeurs..

Pour le cas du Togo, "élection" a toujours rimé et rythmé avec violence, menaces, intimidations... En 2005, lors de la présidentielle anticipée suite au décès subit du président Eyadéma Gnassingbé, on a dénombré au moins 500 morts et des milliers de blessés, selon une enquête de l'ONU. Ainsi, lors des législatives de 2007, la presse, accusée d'avoir mis de l'huile sur le feu, a été sollicitée et mise à contribution pour voler au secours de la paix. La Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC), en collaboration avec des organisations de journalistes et avec l'appui financier du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et de l'Union européenne (UE), ont contribué à l'élaboration d'un Code de bonne conduite des journalistes durant cette période.

Ce code :

- donne des orientations pour une couverture électorale réussie ;
- exige de la part des journalistes un sens de responsabilité, l'exactitude et l'équilibre dans le traitement des informations ;
- recommande la rédaction d'articles impartiaux ;
- demande aux professionnels des médias d'éviter les opinions personnelles pour se placer au-delà des querelles partisans ;
- recommande aux journalistes d'éviter les agressions verbales ou à travers des écrits.

Dans ce code de bonne conduite qui met un accent particulier sur les règles éthiques : le journaliste ne doit rien accepter d'un candidat, d'un parti politique ou regroupement de partis, même s'il s'agit d'une « faveur présentées comme un cadeau ».

Il ne doit jamais porter publiquement, et surtout lors des reportages, les T-shirts, foulards, casquettes et autres gadgets de campagne, de même que les badges, fanions ou couleurs des partis politiques ou des candidats ni scander leurs slogans.

Il doit surtout éviter de s'afficher publiquement et régulièrement avec le même candidat ou son représentant. Car cela risque de porter préjudice à l'esprit de discernement et à la hauteur d'esprit attendu généralement du journaliste.

Il est aussi interdit à la presse de donner des résultats, sauf ceux proclamés par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et la Cour constitutionnelle.

Pendant cette période, il a été recommandé aux journalistes de prendre comme bréviaire le « Guide du reporter », qui rappelle les règles de déontologie et d'éthique. Ce Code a permis d'empêcher certains journalistes zélés de mettre un peu de bémol à leur ardeur. Car certains journalistes proches de certains partis politiques, toutes tendances confondues, ont l'habitude de raconter du « n'importe quoi », sans vérification rigoureuse des faits.

Bien sûr, certains ont fait preuve de plus de responsabilité dans le traitement des informations liées aux élections en évitant des questions sensibles comme celles de l'armée et des ethnies. Cependant, on a senti des frustrations des journalistes qui n'ont pas eu la main libre pour investiguer auprès de la CENI, en ce qui concerne les résultats des bureaux de vote et des circonscriptions électorales. L'accès aux sources d'informations de la CENI était verrouillé, celle-ci ne servant à la presse que de communiqués laconiques et plats.

D'où la nécessité de revoir, pour la promotion et la protection de la liberté de presse, les méthodes de régulation et d'autorégulation pour ne pas transformer la régulation en une autre forme de censure en se cachant sous le manteau de l'éthique.

Covering Elections

Michael Yao Wodui Serwornoo (Ghana)

ATL University of Cape Coast

Elections can be a key element either in conflict resolution or conflict escalation. Therefore free and fair election is essential for democratic consolidation and conflict prevention, especially in Africa, according to UNESCO. The media is crucial to the development of a true and a potent democratic state, but dysfunctional media (professionally bankrupt) has the tendency to only destroy the nation (Rwanda). Professionalism in the media is crucial during election periods. To promote free, fair, safe and professional media election coverage, we need advocacy to encourage full, fair and efficient disclosure of information to journalists covering elections; training to enhance professional election reporting; training on the safety of journalists and their right to work without threat and the production and distribution of election guidelines reflecting the principles of professional reporting during elections. Other priorities include; journalists' rights as a whole, electoral processes and safety information, as well as briefing notes on international human rights laws, with emphasis on freedom of expression. The BBC Trust Media Report (Dr Samuel Kafewo, 2007) cites ethical and professional issues as a threat to the continued existence of the West African Media.

Principles

Accuracy: Getting the correct information is the most important part of good journalism. Everything that is reported must be described accurately - the spelling of candidates' names, the words they use and the precise numbers and descriptions of people, places and things.

Impartiality (fair balance): Almost every code of good Journalism puts importance on impartiality or not taking sides. To achieve impartiality, a good journalist must seek to produce a story that is balanced (including both sides in the story). It requires more work to be able to achieve a fair balance in every story. A lazy journalist even though may be aware of the importance of fair balance, but not achieve this since it will take extra work.

Responsibility: Journalists have obligations to the people about whom they report, and to the society to whom they report the news. Journalists in the news business, sometimes or so often, report in a rush to get it on air first; but their priority should be, first, to get it right. Responsible journalists also use honest methods to obtain the news, which means their work should be guided by internationally accepted professional standards.

Newsworthiness versus Balanced Coverage: News coverage stems from distinctiveness and uniqueness of an event to an interest group. This is sharply opposed by the wish of electors who require a balanced and fair presentation of their manifestoes and agenda. One must unlock the magic of reconciling the journalist's new

function and public service function coming up to an election. If journalists fail to come out with a code of conduct to regulate the elections because of unfair ownership concentrations, the state should always slap with a law.

Examples

Voters-voice Reporting versus Traditional Election Reporting: Even though politicians have reduced elections to attracting votes and speech giving, elections are for the people (voters). Apart from the voice of the experts and candidates and their parties, there is always a refreshing voice that is ignored: the farmer, the fisherman, market vendors, teachers, victims of land-mine, disaster-stricken people, among others.

- Traditional Elections Reporting: The leader of the UCC party says he will win the election because his party is the real friend of the Cape Coast people. He told citizens in Abura Roman School that the opposition Amamoma party is not honest and keeps many properties of the people. He said everyone knows that the Amamona Party is made up of 'liars and thieves' who are not real Cape Coast people". The leader also said that if elected, his government will build a car-making factory and create jobs for everyone. The leader also told voters to listen to the advice of their chief.

- Voter-Voice Reporting: The leader of the UCC party has angrily denied opposition party claims that their Party is stealing public funds. "Voters know me as an honest Cape Coast man ready to lead the city", said the UCC Party leader, responding to accusations from the Amamoma Party. In a speech to about 15000 people in Abura Roman School, the national leader called the Amamoma Party members liars and not real Cape Coasters. The accusation and denials left some voters confused and worried that their local concerns would be ignored. "I don't know who to believe but I want them to talk about clean drinking water for my city" said Don Mikky, a resident of Cape Coast. A city shopkeeper, Mundus, also agreed.

Transparency versus Integrity of election process: One of the essential roles played by the media in democratic elections is that they are able to subject the election process to scrutiny and expose any malpractices. However, proper administration of an election also depends on security and confidentiality. Balancing these two elements is an issue for law makers and those responsible for drawing up electoral regulations. But it is also a day-to-day practical issue that journalists themselves are confronted with most of the time. There are several examples from the recent Ghanaian election: Was it right that both TV stations and Radio stations were asked to stop further announcement of provisional result? Where does the media's work end in an election? Can the media be wrong if they go to the last end?

Reporting Inflammatory Speech versus Calming Nerves: The paradox is that election campaigns are the time when politicians are most likely to express extreme and inflammatory sentiments - with the likelihood of these sentiments reaching large audiences. They are also the time when they are most likely to have a negative impact, and the time when expression of differing political views is most important. The regulatory implication of this dilemma is up to policymakers to resolve. For journalists, the challenge is to report inflammatory political speech in a manner that is both accurate and least likely to provoke violence or fear. For example, Adom FM granted Fiifi Kwetey an interview on the night of voting in Ghana's recent 2008 elections. Mr. Kwetey had the opportunity of accusing Mr. Kwabena Agyapong of the NPP working to change a figure in the situation that has shot the NPP up in the race. This information was not available to the media then. He was calling party members to be on the alert since no form of injustice in the 2008 election was going to be condoned by the NDC. Political party representatives are not likely to give authentic figures, and no journalist should rely on them in making pronouncements.

(Adapted from international standards, IWPR Training Modules, IWPR.net).

Texte de conclusion : "Au CIME de l'éthique"

Un forum de l'éthique

Un forum pour forer l'arôme du rhum médiatique

Un forum pour toucher le fond du forage de l'éthique

Un forum pour dire haut et fort tout ce qui est tic de l'éthique

Pour étiqueter le bien, pour déchiqueter le mal, bien et mal journalistiques

Pour dire les mots des maux à fleur de peau à coups de bics en briques

Pour faire taire les tares du retard du métier qui sentent le nauséabond fric

Pour faire faire les fards qui fardent mal la corporation en ripoux flic

Pour traire les bovins et braire les ânes qui s'acharnent à animaliser la musique

La musique de ce monde de diseurs de nouvelles qui piquent et niquent

Pique-nique au bord de la table-ronde des débats du day jusqu'au week

Du jeudi au vendredi en passant par la nuit, ce fut choc sans chèque en bic

Du Sénégal au Bénin en passant par le Ghana et le Togo, ce fut assez bien chic

Un forum sur l'éthique sans le tic qui met en orbite l'éthique sur les TIC

Pour faire du rêve une réalité, et de la réalité une entité réellement mystique

Ainsi, le CIME atteindra la cime de l'éthique par les TIC sans le hic d'un tic.

Texte improvisé par participant Patrick Lin Gérard Djoussou

à la cérémonie de clôture du CIME Forum 2009.